

Séance du 8 novembre 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice : | 42 |
| Présents : | 31 |
| Absents : | 11 |
| dont suppléés : | 2 |
| dont représentés : | 6 |
| Votes pour : | 39 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Votants : | 39 |
| Date de la convocation | |
| 25/10/2022 | |

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : B. FOLTZER, D. ILTIS

Pouvoirs : C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, A. FESSLER à R. BEGUE, G. MICLO à J. CHIPAUX, V. ORIAM-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL, J-L. SALORT à L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : L. BROS-ZELLER

Délibération n° 104-2022

Objet : Motion - soutien au DU GASM

Monsieur le Président présente à l'assemblée une motion destinée à inviter le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à soutenir financièrement le diplôme universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie ».

Créée en 2016 à l'initiative des centres de gestion comtois avec le concours de l'université de Franche-Comté, cette initiative, qui contribue à améliorer le recrutement des secrétaires de mairie en milieu rural, n'a pu se tenir en 2022 faute d'un financement suffisant.

Ce dernier repose en effet entièrement pour l'instant sur les contributions des demandeurs d'emplois intéressés par la formation et l'allocation individuelle de formation que « Pôle Emploi » ne peut débloquer que pour 5 personnes pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté !

Le Conseil régional, alors même qu'il s'agit d'une de ses compétences, ne s'intéresse pas à ce dispositif.

Les raisons de la frilosité du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté sont inconnues, et d'autant plus incompréhensibles que d'autres conseils régionaux comme celui de Bretagne ont su s'intéresser à des initiatives identiques pratiquées sur leur territoire en les finançant au moins partiellement.

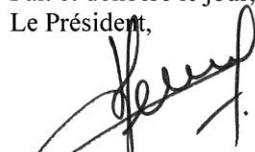
Les questions de formation professionnelle ne pouvant être traitées sans une manifestation d'intérêt du conseil régional, il y a donc lieu d'enjoindre par la présente délibération le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à s'expliquer sur sa politique d'autant plus déconcertante qu'il connaît parfaitement les difficultés rencontrées par les communes rurales pour recruter sur ces emplois.

Monsieur le Président propose donc d'apporter le soutien de la communauté de communes aux efforts des Centres de gestion de Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le diplôme universitaire « Gestionnaire Administratif – Secrétaire de Mairie » (GASM).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la motion concernant la formation des secrétaires de mairie - DU « GASM »,
AFFIRME son soutien aux Centres de gestion de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jean-Luc. ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Liliane BROS-ZELLER